



# Le futur rôle des Commissions permanentes du Conseil municipal de la Ville de Montréal

Mémoire à la Commission de la présidence  
du Conseil municipal de la Ville de Montréal  
présenté par André Cardinal,  
responsable de la Commission de la démocratie de Projet Montréal  
le 2 juin 2010

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les commissaires,

J'aimerais vous remercier de me permettre de faire un certain nombre d'observations sur vos recommandations.

## **Reconstruire le savoir-faire interne de la Ville de Montréal**

---

Au début des années 1990, l'administration Doré-Cousineau vivait l'une des plus grandes crises financières de l'histoire de la Ville de Montréal. En plus de voir la valeur de son rôle d'évaluation chuter de façon fulgurante, elle voyait le gouvernement du Québec retirer son soutien financier au budget de fonctionnement de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal.

Pour faire face à cette crise, la Ville de Montréal a mis à pied près de 1000 employés. C'est à partir de ce moment que l'ancien Syndicat des ingénieurs de la Ville de Montréal aurait commencé à affirmer que le nombre d'ingénieurs de la Ville de Montréal était passé de 36 à 6.

Je ne peux confirmer ou infirmer ces informations. Cependant, une chose est certaine. Quand je suis revenu au Conseil municipal en 1998 à titre de conseiller, j'ai été à même de constater qu'il y avait des points à l'ordre du jour qui traitaient de surveillance de travaux et de contrats accordés à des firmes privées d'ingénieurs. Quand je posais des questions sur ces points, la présidente du Comité exécutif d'alors me répondait simplement que la Ville de Montréal n'avait plus suffisamment d'ingénieurs pour faire le travail.

Au début des années 2000, nous découvrons qu'il ne restait qu'un inspecteur affecté au contrôle de la qualité des travaux de remplacement d'égout pour l'ensemble de la Ville de Montréal.

Récemment, j'ai appris de source sûre que le laboratoire de la Ville de Montréal qui depuis des années a pour mission, entre autres, de tester la qualité du béton et de l'asphalte étendus dans les rues de Montréal aurait perdu un certain nombre de ses employés et ne les aurait pas remplacés.

Tous ces faits m'amènent à croire que Montréal aurait au cours des vingt dernières années perdu une grande partie de son savoir-faire.

### **Une bonne nouvelle qui pourrait renverser cette tendance**

Lors de la présentation de son budget 2010, la Ville de Montréal a fait voter 10 millions \$ afin de reconstruire son savoir-faire interne.

Dans la foulée de l'exercice de révision du processus d'octroi et de gestion des

contrats publics, la Ville de Montréal se doit aussi de renforcer ses compétences en maîtrise d'œuvre et en contrôle dans tous les domaines nécessitant une intervention municipale. La Ville de Montréal entend donc intégrer, au cours de l'année qui vient, de nouvelles ressources lui permettant d'accroître et de maintenir à l'interne son propre savoir-faire dans divers domaines, dont principalement la gestion de projets, l'ingénierie, l'approvisionnement, les services juridiques et le contrôle financier. Cette initiative de la Ville est à mon avis une très bonne nouvelle.

Dans cette perspective, l'un des principaux rôles des commissions devrait être de voir à la mise en œuvre de la décision du Conseil municipal de promouvoir le savoir-faire interne de la Ville, d'étudier l'état du savoir-faire interne de la Ville et de faire des recommandations afin que la Ville fasse fructifier ce savoir-faire.

## **Le huis clos**

---

### **Au niveau des commissions du Conseil municipal et du Conseil d'agglomération**

Selon le projet à l'étude, chaque commission déterminera le caractère public ou non de ses séances. Chacune tiendra au moins quatre séances publiques. Tel que demandé par des citoyen-nes dans le cadre de l'appel d'idées, certaines de ces séances feront une place aux citoyen-nes, qui pourront s'exprimer et obtenir réponse à leurs questions sur des sujets qui les préoccupent. Ces propositions ne rendent pas obligatoire la transparence complète des délibérations lors de l'adoption des recommandations des commissions. Elles représentent toutefois un bon début.

### **Au niveau du Comité exécutif**

Le Comité exécutif de la Ville de Montréal s'est un peu ouvert car il inclut depuis l'élection de 2009 deux membres des partis d'opposition à l'Hôtel de Ville de Montréal. Comme par le passé, il va probablement se réunir publiquement dans différents arrondissements. Cependant il faut aller plus loin.

**Il est à noter qu'à Ottawa 85 % des réunions des comités permanents qui partagent les pouvoirs dévolus à Montréal au Comité exécutif se tiennent en public.**

### **La loi ontarienne sur le huis clos**

Montréal doit s'inspirer de la loi ontarienne qui est autant appliquée par le Comité exécutif de la Ville de Toronto que par la Ville d'Ottawa et toutes les autres villes de notre province voisine.

Conformément à l'article 239 de la Loi de 2001 sur les municipalités ontariennes, toutes les instances de ces municipalités, y compris les conseils municipaux, les Comités exécutifs, les commissions des conseils municipaux et tous les comités de l'un ou de l'autre doivent obligatoirement se réunir en public.

Quand ils tiennent une réunion ou une partie de réunion à huis clos, ils doivent préciser publiquement, à l'avance, les sujets dont ils discuteront.

En Ontario, toute instance municipale ne peut se réunir à huis clos que pour discuter de l'une des questions suivantes :

1. la sécurité des biens de la municipalité ou du conseil local;
2. des renseignements privés concernant une personne qui peut être identifiée, y compris des employés de la municipalité ou du conseil local;
3. l'acquisition ou la disposition projetée ou en cours d'un bien-fonds par la municipalité ou le conseil local;
4. les relations de travail ou les négociations avec les employés;
5. les litiges actuels ou éventuels, y compris les questions dont les tribunaux administratifs sont saisis, ayant une incidence sur la municipalité ou le conseil local;
6. les conseils qui sont protégés par le secret professionnel de l'avocat, y compris les communications nécessaires à cette fin;
7. une question à l'égard de laquelle un Conseil municipal, un conseil, un comité ou une autre entité peut tenir une réunion à huis clos en vertu d'une autre loi.

## **Changements de fond touchant le Conseil d'agglomération**

---

### **Élargir le Comité exécutif quand il traite du Conseil d'agglomération**

La Commission de la présidence propose la création de neuf commissions permanentes en lien avec la nouvelle structure municipale dans le but de faciliter l'accompagnement et le suivi des projets et des dossiers.

Les mandats des neuf commissions auraient deux volets : un volet municipal, lorsque le dossier relève de la compétence de la Ville; un volet d'agglomération avec l'ajout de deux membres issus des municipalités reconstituées, lorsque le dossier est de compétence d'agglomération.

Cette logique devrait mener à d'autres développements qui respecteraient beaucoup mieux la démocratie.

Notamment, le Comité exécutif de la Ville de Montréal devrait s'adjoindre deux représentants des villes liées quand il discute de l'ordre du jour du Conseil d'agglomération.

**De même, on doit regrouper l'ensemble des conseillers et des conseillères de Montréal et les maires de banlieue sous un même toit.**

Quand on discute de sujets touchant l'agglomération, il faut ajouter les maires de 14 des 15 villes liées (l'exception étant l'île Dorval) aux 65 élu-es représentant la Ville de Montréal, pour un total de 80 élu-es. Il est à noter Dollard-des-Ormeaux devrait avoir droit à un représentant supplémentaire, étant donné sa population.

**Deux commissions à ajouter**

---

**On doit créer une commission uniquement consacrée au transport collectif et actif**

Cette commission devrait limiter ses interventions au transport en se donnant comme objectif la mise en place du plan de transport de la Ville de Montréal qui prône la construction d'un réseau de tramway, la création de rues piétonnes, l'amélioration des voix réservées pour autobus et une transformation du réseau cyclable afin de le rendre plus sécuritaire.

Cette commission devrait proposer de nouvelles pistes afin de trouver de nouvelles sources de financement, par exemple le péage sur les ponts et une plus grande contribution des gouvernements supérieurs – qui devront orienter de plus en plus leurs dépenses vers le transport en commun, quitte à laisser tomber la construction de certaines autoroutes.

La Commission du Transport collectif et actif travaillerait avec la Société de transport de Montréal ainsi qu'avec le service des travaux publics pour les pistes cyclables.

**...et une commission axée sur les services aux citoyen-nes et sur les travaux publics**

Cette commission s'intéresserait à l'état des rues et des trottoirs tant en hiver qu'en été. Elle travaillerait avec les arrondissements afin de voir si ces derniers ont les budgets d'investissement et les dotations nécessaires pour assurer aux citoyen-nes des rues et des trottoirs en bon état, sans trous ni fissures. Elle analyserait régulièrement l'efficacité du déneigement l'hiver et le degré de propreté des espaces publics au cours de l'été.

De plus, elle verrait à ce que la Ville soit suffisamment équipée en personnel afin

de garantir un contrôle efficace du bruit.

## **La Commission d'examen des contrats**

---

Le projet de révision des commissions présentement à l'étude précise que la Commission d'examen des contrats doit faire des recommandations en vue d'améliorer le processus d'appel d'offres, notamment en rapport avec des critères tels que la qualité des travaux précédemment effectués et le respect du cadre budgétaire. Ce faisant, la Commission d'examen des contrats de la Ville de Montréal devrait suivre fidèlement les recommandations de la Commission Johnson.

Rappelons que la Commission Johnson a recommandé que des critères de sélection s'appliquent aux entrepreneurs et que ceux-ci tiennent compte de leurs qualifications relativement au type d'ouvrage à construire. Le critère du coût interviendrait ensuite pour départager les entrepreneurs qualifiés.

Pour ce faire, la Commission Johnson a recommandé au gouvernement de mettre en œuvre, tout au moins pour les ouvrages d'art, un système transparent de pré qualification tenant compte de l'expérience, du savoir-faire, des performances antérieures, de l'existence au sein de l'entreprise de systèmes de contrôle de qualité rigoureux ainsi que de la compétence du personnel proposé pour l'exécution du contrat.

### **Des réunions publiques et une période de questions**

En ce qui a trait à la portée de son mandat, la Commission d'examen des contrats poursuit sa réflexion afin d'éviter qu'un volume trop élevé de contrats à examiner l'empêche de bien faire son travail. De plus, dans le cas des contrats les plus importants, il est proposé que la Commission d'examen des contrats invite la commission permanente possédant le savoir-faire dans le domaine visé à se joindre à ses travaux. La Commission aura le pouvoir de faire des recommandations à l'instance appelée à octroyer le contrat et sa composition reste à déterminer.

La Commission d'examen des contrats tiendra des séances publiques pendant la journée, à une fréquence qui reste à établir selon le volume des contrats à étudier. Une période de questions des citoyen-nes de 30 minutes est prévue à chacune des séances.

Ces recommandations sont de très bonnes initiatives car elles tiennent compte des compétences des autres commissions. La présence du public ne peut que protéger les commissaires contre certaines influences indues.

### **Liens entre les commissions, les services, le Comité exécutif, le**

## **Conseil de Ville et le Conseil d'agglomération**

---

### **Des commissaires qui discutent avec les vrais patrons de la Ville et de l'agglomération**

Le projet à l'étude prévoit que les commissions entretiendront des liens plus étroits avec les principaux services qui relèvent du Conseil de Ville et du Conseil d'agglomération. Nous nous réjouissons de constater que les commissions auront ainsi plus d'influence que dans le passé sur le fonctionnement quotidien des services de la Ville de Montréal et de l'agglomération.

### **Les liens avec le Comité exécutif**

Dans la mesure où les commissions accompagnent les services et font le suivi des dossiers, les liens entre elles et le Comité exécutif portent sur les aspects suivants :

- étudier les dossiers en amont afin d'alimenter les travaux du Comité exécutif;
- conseiller le responsable du dossier au Comité exécutif;
- faire des recommandations à l'instance appropriée.

### **Le suivi des recommandations**

Nous proposons que les recommandations des commissions soient déposées au Conseil municipal et transmises aux services. Nous proposons également qu'un délai maximal soit respecté pour la réponse du Comité exécutif, du Conseil municipal ou du Conseil d'agglomération.

Afin d'accélérer les débats entre le Comité exécutif et les commissions, faudrait-il revenir à la formule de l'ancienne CUM où certains membres du Comité exécutif étaient présidents des commissions de la CUM? Serait-il possible que les commissions déposent leurs recommandations directement au Conseil municipal et que ce dernier les adopte sans que le Comité exécutif intervienne?

Dans cette perspective, il faudrait redéfinir le rôle du Comité exécutif et celui des commissions en regardant de plus près ce qui se passe à Toronto où il y a des commissions du Conseil municipal et un Comité exécutif.

## **Conclusion**

---

Je remercie la Commission de sa bienveillante attention et j'espère que nos recommandations lui seront utiles dans la poursuite de ses travaux.

## Annexe 1

---

### **Le huis clos peut-il nuire au fonctionnement des partis politiques municipaux?**

« Le dépassement de l'intérêt privé fondamental et la promotion du bien commun constitue sans doute l'invention sociale la plus déterminante de l'humanité. »  
James Madison, troisième président des États-Unis.

Plusieurs croient que si on oblige le Comité exécutif à tenir ses réunions en public sauf exception, ses membres vont quand même continuer à prendre leurs décisions en cachette. Les gens qui font circuler ce mythe n'ont pas une grande confiance en l'intégrité de la majorité des élu-e-s.

La mise en place de commissions permanentes du Conseil, ouvertes au public, qui pourraient détenir un grand nombre ou la totalité des pouvoirs actuellement dévolus au Comité exécutif (préparer les ordres du jour des réunions du Conseil municipal, étudier le budget des services dont ils ont la responsabilité etc.) remettrait-elle en question le pouvoir absolu d'un parti qui a fait élire le maire ou qui détient la majorité au Conseil municipal?

Cette nouvelle organisation pourrait-elle avoir des effets sur la discipline de parti? C'est là où semble résider le problème car à Montréal les élu-e-s ont opté pour le parlementarisme britannique et ce, depuis Jean Drapeau. Peut-on trouver des compromis?

Dans ce contexte, le parti majoritaire devrait partager son pouvoir avec l'ensemble des conseillers et des conseillères municipaux qui n'adhèrent pas nécessairement à ses idées? Serait-il possible alors, pour un parti qui a un programme progressiste, de mettre ses idées en oeuvre?

Un parti politique municipal peut agir comme une entreprise privée qui deviendrait propriétaire de l'appareil public et le soumettrait à ses intérêts partisans. Il peut aussi agir comme une organisation responsable qui défend l'intérêt général de la Ville même si cela va de temps en temps à l'encontre de ses intérêts partisans. C'est vers cela que nous devons idéalement tendre.

Il est très important que l'ensemble des élu-e-s de la Ville de Montréal, le milieu des affaires, le milieu syndical ainsi que les partis politiques œuvrant sur la scène municipale montréalaise commencent à faire la différence entre l'intérêt général et les intérêts particuliers.



## Annexe 2

---

### Des comités consultatifs à la Ville d'Ottawa

Le Conseil interculturel de Montréal, le Conseil jeunesse de Montréal et le Conseil des Montréalaises se limitaient jusqu'à présent à faire des recommandations derrière des portes closes au Comité exécutif de la Ville de Montréal. Désormais, ils feront des recommandations ouvertes à la Commission du développement social et de la diversité montréalaise, à la suite de consultations auprès de la population. C'est une très bonne initiative.

À Ottawa, il existe plusieurs comités consultatifs qui travaillent avec les comités permanents du Conseil municipal. Nous vous en présentons huit ci-dessous. Ces comités consultatifs sont formés de bénévoles et font des recommandations aux comités permanents qui jouent un peu le rôle de nos commissions du Conseil municipal. Ils font aussi des consultations auprès des citoyen-nes.

1. **Le Comité consultatif sur l'accessibilité** regroupe des résidents représentant un vaste éventail de handicaps : cécité ou déficience visuelle; mobilité réduite; surdité ou déficience auditive; retard de développement, troubles d'apprentissage, problèmes de santé mentale ou sensibilité à des facteurs environnementaux. Au moins sept des quatorze membres du comité souffrent d'un handicap.
2. **Le Comité consultatif sur la pauvreté** sert de tribune permettant aux citoyen-nes de soulever des questions et des préoccupations liées à la pauvreté sur le territoire.
3. **Le Comité consultatif sur les personnes âgées** favorise l'enrichissement et l'amélioration de la vie des personnes âgées du territoire, en offrant à ces dernières une tribune de discussion sur les questions qui les préoccupent.
4. **Le Comité consultatif sur le transport** est formé de citoyen-nes et de citoyennes dont la tâche est d'écouter la population et de faire des recommandations sur de nouvelles façons de se déplacer à Ottawa. Les recommandations de ce comité consultatif portent aussi sur le cyclisme, sur la sécurité routière (y compris : sensibilisation; gestion de la circulation dans des aires et des quartiers particuliers; modération de la circulation) et sur d'autres politiques et programmes relatifs aux transports.
5. **Le Comité consultatif sur la sauvegarde des espaces verts et de gestion des forêts urbaines** est formé de citoyen-nes qui sensibilisent le public au rôle que les espaces verts et les forêts jouent en matière d'amélioration de la qualité de vie.
6. **Le Comité sur les affaires** est formé de gens d'affaires qui formulent des

observations et des conseils sur les questions de communication et de services municipaux qui préoccupent particulièrement les petites et moyennes entreprises de la région.

7. **Le Comité consultatif sur les arts, le patrimoine et la culture** offre une tribune aux groupes et organismes s'intéressant à la protection et la promotion des ressources artistiques, patrimoniales et culturelles. Il défend les intérêts des communautés artistiques, patrimoniales et culturelles d'Ottawa, communique avec le Comité consultatif sur la conservation de l'architecture locale relativement au patrimoine et, au besoin, avec d'autres comités, conseils, groupes de travail, etc., au sujet de questions liées aux arts, au patrimoine et à la culture.
8. **Le Comité consultatif sur la conservation de l'architecture locale** fait fonction d'agent de liaison du Conseil relativement à des questions patrimoniales aux termes de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario et de comité municipal du patrimoine en vertu de celle-ci.

Il recommande des biens à désigner aux termes de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario.

Il donne des avis au Conseil municipal sur le recensement, l'évaluation et la conservation de biens et de secteurs bâtis à valeur patrimoniale.

Il aide le Conseil municipal à établir la réglementation municipale visant à assurer la conservation des biens et des secteurs patrimoniaux.

Il assure la mise en œuvre des programmes et activités approuvés par le Conseil qui visent à sensibiliser la population à la conservation du patrimoine bâti et à mieux la renseigner à ce sujet.

Il fait valoir la nécessité de sauvegarder et de conserver les ressources bâties à valeur patrimoniale qui sont menacées.

Il fait des recherches sur les biens dont l'inscription sur une liste de biens ou de secteurs à valeur patrimoniale où la désignation est proposée, de même que sur des programmes publics et d'autres questions relatives à la préservation.

Il prend des mesures de sensibilisation de la population et de promotion relativement aux questions touchant des biens ou des secteurs patrimoniaux, en collaboration avec d'autres groupes s'occupant de patrimoine, au besoin.